



BS_2024_54

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le dix octobre deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1^{er} Vice-Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Mme MARGUIN*), Fabrice SANCHEZ, Jean-Luc GREGOIRE, Mickaël DERANGEON, Claude CAUDAL, Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER et Jacques PRAUD.

Secrétaire de séance : M. CAUDAL

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Votants : 9

Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votant) : M. Jean-Marc JOUNIER

ABSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Raymond CHARBONNIER et Mme Edith MARGUIN (*pouvoir donné à M. MILLET*).

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

Lors de sa réunion du 11 septembre 2024, le Bureau syndical a arrêté la tranche 2 du programme de travaux 2025 pour un montant de 124 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
MART	Pornic	Impasse de la Minoterie	80	6	33 000	Mise en conformité de la desserte de l'impasse : reprise de 6 branchements long sur une antenne à créer
MART	Pornic	Rue de la Bernerie	265		127 000	Pose d'une conduite fonte D350 entre la rue des Buissonnets et la bâche de la Birochère. Réalisation en avance de phase d'une petite partie des travaux du feeder Trois Croix - Birochère dont les travaux vont faire l'objet d'un marché spécifique. Cette partie doit être avancée du fait de travaux de voirie prévus en avril 2025 et qui ne peuvent pas être décalés. Des travaux assainissement sont actuellement en cours sur ce secteur.
NORT	Blain	Quai Surcouf	340	16	96 000	Projet d'aménagement du Quai par le CD44 fin 2024 avec construction ERP janvier 2025. Pollution aux hydrocarbures sur la parcelle d'accueil du nouvel ERP. Renouvellement conduite en PVC 100 mm de 1987 (principe de précaution) en fonte revêtue (340 ml), posée sous les terrasses de restaurant (domaine public) et en domaine privé. Pas de fuites enregistrées. Renouvellement de 16 branchements (anti-pollution) Travaux AEP prévus au printemps 2025
VGNB	Le Landreau	Les Petites Cossardière	28		6 500	Suite à une fuite récente (2024), deux vannes ont été fermées. Renouvellement sur 28 mètres d'une conduite Amiante-Ciment (année inconnue) par un PVC 110. Pas de branchement sur ce tronçon (à confirmer). Conduite sous RD37. Demande d'atlantic'eau.
VGNB	Le Landreau	La Petite Bretonnière	7	360	80 000	Casse réseau en domaine privé : Extension depuis le PVC 110 datant de 1986 sur 360 mètres. Pose d'un PVC 110 jusqu'au nouvel emplacement du PI (à confirmer avec la commune). Pose d'un PEHD 63 en aval du PI jusqu'aux habitations. Tamponnage de la conduite PVC 110 datant 1979 en fonction de l'enquête branchement de STGS. Demande d'atlantic'eau.
					342 500	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2025 :

Territoires	Montant en € HT		
	BS du 11/09/04	BS du 16/10/04	Total en € HT
ANCENIS			
CAMPBON - SILLON			
GRANDLIEU			
NORT-SUR-ERDRE	124 000	96 000	220 000
PAYS DE LA MEE			
PAYS DE RETZ			
PONTCHATEAU – ST GILDAS			
GUEMENE			
CCSE			
VAL SAINT MARTIN		160 000	160 000
VIGNOBLE		86 500	86 500
TOTAL	124 000	342 500	466 500

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu la décision du bureau syndical du 11 septembre 2024 (BS_2024_48),

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2025 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 342 500 € HT,**
- **DE PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2025 est de 466 500 € HT.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET




BS_2024_54

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 18/10/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 18/10/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication